

Votre séjour en Unité de Dialyse à l'Hôpital Américain de Paris

Livret d'accueil



American Hospital of Paris
NON PROFIT ORGANIZATION

Dialyse

PRENDRE CONTACT

POUR TOUTE QUESTION ADMINISTRATIVE

Vous pouvez contacter le secrétariat du centre de dialyse et de néphrologie du lundi au samedi au **01 46 41 84 90**.

Centre De Dialyse Et De Néphrologie

Hôpital Américain de Paris

63 Bd Victor Hugo

92200 Neuilly sur Seine

01 46 41 84 90

dialyse@ahparis.org

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À VOS SOINS

Vous pouvez contacter l'équipe paramédicale au **01 46 41 84 57**.

En dehors des horaires d'ouverture du service, cette ligne est renvoyée vers le service de réanimation de l'hôpital où un médecin réanimateur est joignable 24h/24 et 7j/7, il est en contact direct avec votre néphrologue.

RENIF

Le centre de dialyse de l'Hôpital Américain de Paris a signé une convention avec RENIF (Réseau de Néphrologie d'Ile de France). Tout insuffisant rénal peut y adhérer et avoir ainsi accès aux diverses ressources offertes par cette association : consultation diététique, groupes de paroles, ateliers diverses...

3-5 Rue de Metz, 75010 Paris

01 48 01 93 00

contact@renif.fr



EN CAS D'URGENCE VITALE

Composer le 15 ou le 112



CONTACTS UTILES

Accueil téléphonique de l'Hôpital
- prise de rendez-vous de
consultation :

01 46 41 25 25

Prise de rendez-vous en imagerie

01 46 41 25 55

Services aux patients internationaux

01 46 41 84 75

Permanence Médico-chirurgicale

24 h/24, 7j/7

01 46 41 25 25

Patients japonais

01 46 41 25 15

Patients chinois

01 46 41 25 82

Assistante sociale

01 46 41 26 29

Si vous appelez de l'étranger,
composez : **+ 33 1** puis les 8
derniers chiffres

Il existe des associations de patients créées par des patients souffrant d'insuffisance rénale chronique, vous pouvez les contacter, consulter leurs sites, forums...

FEDERATION NATIONALE DES INSUFFISANTS RENAUX (FNAIR)

19 avenue du Bel Air, 75012 Paris

01 40 19 92 85

www.fnair.asso.fr

RENALOO

48 Rue Eugène Oudiné, 75012 Paris

www.renaloo.com

TRANSFORME

Association française des sportifs transplantés dialysés

6 Rue Rondelet, 75012 Paris

01 43 46 75 46

BIENVENUE À L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS !

Madame, Monsieur,

Votre état de santé vous amène à suivre des séances de dialyse dans notre centre, et nous vous remercions d'avoir choisi l'Hôpital Américain de Paris.

Organisme à but non lucratif reconnu d'utilité publique, l'Hôpital Américain de Paris est un établissement de santé multidisciplinaire accrédité à la fois par la Joint Commission américaine et la Haute Autorité de Santé française.

Depuis 2007, notre centre de dialyse vous accueille dans un environnement sécurisé, équipé des technologies de pointe, avec des techniques avancées telles que l'hémodiafiltration (HDF).

Notre équipe de néphrologues est présente au sein du centre, qui est le seul au monde à bénéficier d'une double accréditation française et américaine. Vous bénéficierez également d'un accès aux services d'un hôpital pluridisciplinaire.

Nous espérons que ce livret d'accueil répondra à vos principales questions. Vous y trouverez des informations concernant le déroulement de vos séances de dialyse et des recommandations pour optimiser votre traitement. Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet, dans la rubrique Informations patients & visiteurs, accessible via www.american-hospital.org.



American Hospital of Paris
NON PROFIT ORGANIZATION



Si vous ne comprenez pas le français ou l'anglais, vous avez la possibilité de bénéficier des services de nos interprètes (arabe, japonais, chinois...), il vous suffit d'en faire la demande.

NOTRE HISTOIRE

1906

Création de l'Hôpital Américain de Paris

1918

Reconnaissance d'utilité publique par l'État Français.

1913

Statut fédéral accordé par le Congrès américain

1954

Première accréditation par la Joint Commission américaine

1976

Création de la Fondation de l'Hôpital Américain de Paris, basée à New York

2019

Lancement des travaux du nouveau bâtiment amiral de l'Hôpital

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AU CENTRE DE DIALYSE	12
Avant votre arrivée	16
A votre arrivée	19
COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE DIALYSE	20
Votre sortie	23
Règles de vie	25
En centre de Dialyse	26
COMMENT VIVRE AVEC LA DIALYSE?	28
COMPRENDRE LA MALADIE RÉNALE	30
La dialyse péritonéale	31
L'hémodialyse	33
La transplantation rénale	35
Abstention thérapeutique	37
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	44
Contrat d'engagement contre la douleur	44
Une équipe pluridisciplinaire pour prendre soin de vous	46
Vos engagements pour votre prise en charge	48
Règles de vie	49
Votre point de vue	50
Votre dossier médical	53
Recueil et traitement de données	54
Remerciements et réclamations	56
Charte du patient hospitalisé	58
Don d'organes	60
Qualité et gestion des risques	62
Prévention des infections associées aux soins	63
Nos résultats d'indicateurs nationaux de qualité et sécurité des soins	64



VOUS RENDRE À L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS



ACCÈS PIÉTONS :

55 boulevard du Château 92 200 Neuilly-Sur-Seine

ENTRÉE VÉHICULES RÉSERVÉE AUX VISITEURS :

40 rue Chauveau, 92 200 Neuilly-sur-Seine

Un service gratuit de voituriers, disponible du lundi au vendredi de 7 heures à 21 heures acheminera votre véhicule dans le parking (payant) et vous le restituera au moment du départ. Un bagagiste portera vos bagages sur demande.

Nos réceptionnistes sont par ailleurs à votre disposition, 7j/7 de 7h à 20h, pour vous orienter ou vous commander un taxi.

TRANSPORTS EN COMMUN

En bus

Bus **82** (Luxembourg/Hôpital Américain) : l'Hôpital Américain est le terminus de cette ligne.

Bus **93** (Suresnes-De Gaulle/Invalides), arrêt Hôpital Américain.

Bus 43, 163, 164 et 174 : ces bus desservent les environs de l'Hôpital.

En métro

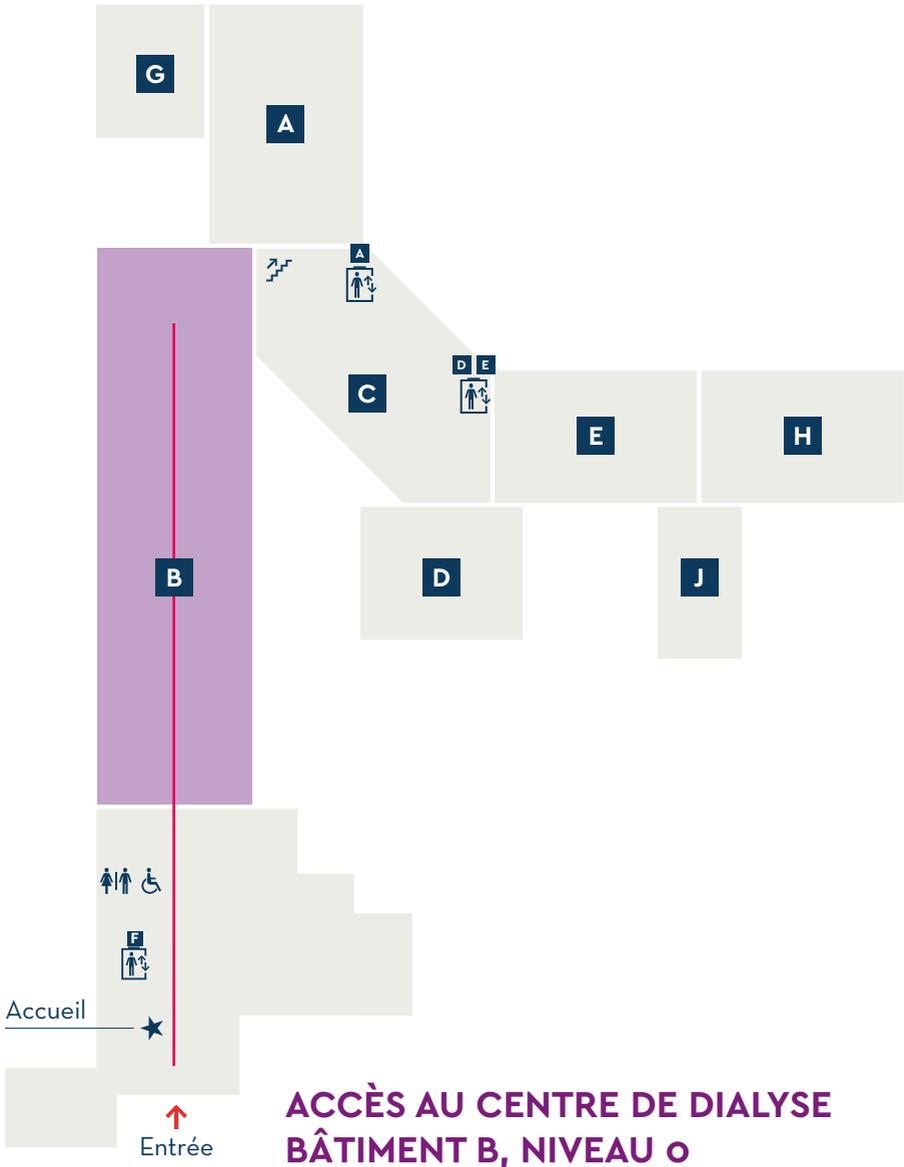
Station "Pont de Levallois" (ligne **3**), puis 15 minutes de marche

Station "Porte Maillot" (ligne **1**), puis bus 82 jusqu'au terminus "Hôpital Américain"

Station "Pont de Neuilly" (ligne **1**), puis bus 93 jusqu'à l'arrêt "Hôpital Américain"



ACCÈS AU CENTRE DE DIALYSE



ACCÈS EN VSL/ AMBULANCE

Le mode de transfert (ambulance, VSL, taxi...) fait l'objet d'une prescription médicale. C'est le néphrologue et seulement lui qui décide du mode de transport selon votre état de santé.

Ce mode de transport peut donc évoluer avec le temps **mais fera toujours l'objet d'une prescription médicale spécifique.**

Le choix de la société de transport qui vous prendra en charge vous incombe. Le secrétariat tient à votre disposition une liste des taxis, VSL, ambulances conventionnées du département des Hauts-de-Seine (92) pour que vous puissiez effectuer votre choix.

EN PRATIQUE

Pour réaliser votre séance, **présentez-vous au secrétariat de l'Unité de Dialyse** situé au Niveau 0, bâtiment B



LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE ADMISSION

- CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
- CARTE VITALE OU CARTE D'ASSURANCE INTERNATIONALE en cours de validité
- FORMULAIRE DE GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES
- DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE
- DIRECTIVES ANTICIPÉES
- VOS ORDONNANCES ET VOS MÉDICAMENTS PERSONNELS

NOTRE OFFRE DE SOINS

L'activité médicale, chirurgicale et obstétricale de l'Hôpital Américain de Paris est organisée en pôles et services. L'Hôpital propose également 5 plateaux médicotechniques, avec un équipement de haute-technologie.

2 pôles de Médecine

Médecine Interne	Cardiologie
Endocrinologie	Réanimation cardiologique
Gastro-entérologie	Pneumologie
Dermatologie	Neurologie
Rhumatologie	Psychiatrie
Néphrologie-Dialyse	Médecine vasculaire

2 pôles de Chirurgie

Orthopédie	Chirurgie digestive
Chirurgie plastique	Urologie
Chirurgie infantile	Chirurgie gynécologique
Chirurgie du sein	Chirurgie vasculaire
Chirurgie du rachis	Chirurgie thoracique

Pôle Tête et Cou

ORL	Ophthalmologie
Odonto-stomatologie	

Pôle Oncologie

Oncologie médicale	Soins de support
Radiothérapie	Hématologie
(Centre de Cancérologie de la Porte de Saint-Cloud)	

Quelques chiffres

138 lits d'hospitalisation dont **15** lits de maternité,

8 lits de réanimation polyvalente,

8 lits de soins intensifs cardiologiques et **4** lits de soins continus

46 lits et fauteuils en hébergement ambulatoire dont **12** postes de dialyse et

7 postes de chimiothérapie ambulatoire

1 bloc central avec 5 salles d'opérations

1 bloc obstétrical au sein de la maternité

4 sites interventionnels périphériques

(cardiologie interventionnelle, radiologie interventionnelle, fécondation *in vitro*, endoscopie)

Pôle Santé de la Femme et de l'Enfant

Maternité – Obstétrique – Gynécologie

Pédiatrie

Néonatalogie

Centre pluridisciplinaire de dépistage prénatal

Assistance médicale à la procréation

Pôle d'Anesthésie-Réanimation

Anesthésie

Réanimation

Soins intensifs

Pôle Imagerie

Radiologie

Médecine nucléaire

Radiologie interventionnelle

Permanence Médico-Chirurgicale

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale

Service d'explorations fonctionnelles

AVANT VOTRE ARRIVÉE

PRISE EN CHARGE DES SOINS, ALD

L'insuffisance rénale chronique fait partie des affections de longues durées (ALD). Les traitements directement liés à cette affection sont donc intégralement pris en charge par la sécurité sociale.

Votre médecin traitant, en collaboration avec votre néphrologue, élaborera un protocole de soins mentionnant les traitements pris en charge à 100% dans le cadre de votre affection de longue durée.

Certains frais resteront malgré tout à votre charge (forfait journalier d'hospitalisation, dépassements d'honoraires, bilans biologiques hors nomenclature, etc.). L'adhésion à une mutuelle pourra vous permettre de réduire ces coûts annexes.



SI VOUS N'ÊTES PAS AFFILIÉ(E) À L'ASSURANCE MALADIE

Avant votre séance, nous vous fournirons une estimation financière qui vous permettra d'envisager avec sérénité votre prise en charge.



PUIS-JE APPORTER DES OBJETS DE VALEUR LORS DE MON SEJOUR ?

Nous vous déconseillons fortement d'emporter des espèces ou des objets de valeur lors d'une séance de dialyse. Dans le cas contraire, l'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.



À VOTRE DOMICILE



La tenue avec laquelle vous rentrez en salle doit répondre à plusieurs impératifs :

- Porter une tenue convenable
- Être propre
- Permettre un accès aisé à votre abord vasculaire (manches amples ou courtes si fistule, à boutonnage devant pour les cathéters centraux, ou pantalons élastiques si cathéters fémoraux)

Si votre tenue est non adaptée, vous pouvez demander à l'équipe de vous fournir une tenue à usage unique.

Si votre tenue ne répond pas à ces impératifs, l'équipe pourra également être amenée à vous demander de revêtir une tenue à usage unique.



Pour les chaussures, nous vous demandons de rentrer en salle avec des chaussures les plus propres possibles ou des chaussons dédiés à vos séances de dialyse. Si vos chaussures sont sales, vous pouvez demander à l'équipe des sur-chaussures avant de rentrer dans la salle de soins



Vérifiez que vos ongles sont courts et propres



Vous pouvez vous brossez les dents



N'apportez pas d'objet de valeur



Apportez tous les documents utiles à votre séance

À VOTRE ARRIVÉE

OUÛ POSER MES AFFAIRES LORS DE MA SÉANCE DE DIALYSE ?

Seul les objets de valeur sont autorisés en salle de soins. Vos vêtements et objets personnels sont porteurs de germes et peuvent contaminer votre espace de soins. Ces espaces sont nettoyés et désinfectés avant votre arrivée (fauteuil, générateurs de dialyse...).

Il est donc indispensable de rentrer en salle de dialyse avec le strict nécessaire et laisser la quasi-totalité de vos vêtements et objets personnels dans les vestiaires qui ferment à clé (vous conservez la clé avec vous pendant la séance). L'équipe pourra, à la demande, vous donner une lingette imbibée pour nettoyer et désinfecter vos téléphones ou objets de valeur autorisés en salle.

⚠ **Aucun vêtement ne doit être posé sur les tablettes ou derrière les générateurs de dialyse**

QUELLES SONT LES RÈGLES D'HYGIÈNE ?

Avant d'arriver dans le centre, vous avez été en contact avec des environnements (transports, votre domicile...) qui contiennent de nombreux germes.

Notre objectif est d'éviter au maximum que vous ne rapportiez ces germes dans le centre de dialyse.

Vous trouverez dans plusieurs endroits du centre des distributeurs de solution hydro-alcoolique (SHA) et même avant d'entrer dans le centre. Ils permettent de réaliser une hygiène des mains efficace. Ils sont essentiels à la prévention des infections et permettent de réduire la flore microbienne logée sur les mains.

PATCHS ANESTHÉSANTS

Si vous êtes dialysés sur fistule artério-veineuse (FAV), le médecin a pu vous prescrire des patchs anesthésiants.

Ils sont à appliquer une heure avant le début de la séance à l'endroit où vous avez l'habitude d'être ponctionné.

COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE DIALYSE

LA PESÉE

Vous devez vous peser dans les mêmes conditions à chaque fois (sans chaussure, sans gilet...) Il est important de venir d'une séance à l'autre avec des tenues relativement similaires en termes de poids afin d'assurer une pesée fiable. Cela permet de ne pas fausser l'estimation de votre prise de poids interdialytique et de la quantité d'eau que nous allons retirer en séance. Merci de conserver le ticket du poids avec vous. Il vous sera demandé par l'infirmière qui vous prendra en charge.

C'est cette pesée qui va déterminer la quantité d'eau à retirer pendant la séance, elle est donc déterminante. En effet pour calculer la quantité d'eau perdu pendant la séance le néphrologue a prescrit un poids sec, c'est le poids théorique que le patient(e) devrait avoir si ses reins fonctionnaient correctement, un poids pas trop élevé pour ne pas avoir d'œdèmes et pas trop bas afin de ne pas ressentir de crampes. Ce poids est l'objectif à atteindre en fin de séance.

- Lavage des mains et lavage de la fistule au savon doux
- Installation sur le poste : l'infirmier(ère) prend les constantes et calcule le poids à perdre durant la séance.
- L'infirmier(ère) ponctionne la fistule à deux endroits ou branche le cathéter du patient(e) et le relie au circuit et au rein artificiel. Il lance alors la pompe, la séance peut commencer.

UNE FOIS ENTRÉ EN SALLE DE SOINS

- **Lorsque vous êtes dialysé(e) sur fistule**
Ôtez vos patchs puis lavez vous les mains et la fistule au savon doux. Cette étape est indispensable et permet de réduire le risque d'une infection associée aux soins.
- **Lorsque vous êtes dialysé(e) sur cathéter central**
Procédez à une nouvelle hygiène des mains à l'aide de la solution hydroalcoolique avant de vous installer.

L'INSTALLATION

Le soignant vous indique le générateur sur lequel vous allez être dialysé(e). Il peut changer d'une séance à l'autre.

Aucune réservation de place ou de chambre n'est possible. La priorisation du fauteuil-lit est déterminée par l'équipe soignante.



Connexion/Branchement au générateur de dialyse via le circuit extracorporel

L'infirmier(ère) va vous brancher au générateur, il faudra alors lui remettre votre ticket de pesée.



BON À SAVOIR

l'ordre de branchement n'est en aucun cas conditionné par l'ordre d'arrivée.



Collation

Une collation vous sera servie selon la prescription médicale et son contenu pourra être revue selon votre état de santé du jour. Elle pourra être, à titre d'exemple, allégée en liquide si votre prise de poids interdialytique est importante.



Détente

Durant la séance de dialyse, vous pourrez regarder la télévision, lire, écouter de la musique, faire du vélo assis, ou bénéficier d'une offre multimédia (casque virtuel, tablette)



Surveillance

Un médecin néphrologue passera vous rencontrer individuellement à chaque séance. Votre infirmière assurera une surveillance tout au long de la séance

Comme tout traitement, l'hémodialyse a des effets secondaires qui sont liés avant tout aux variations de la composition de votre sang et qui surviennent pendant ou après le traitement : fatigue, nausées, palpitations, chute de tension, crampes musculaires... La majorité de ces effets secondaires sont transitoires

Au moindre symptôme pendant la séance : alerter immédiatement à l'aide de l'appel malade

PENDANT LA SÉANCE



Le patient(e) peut avoir droit à une collation dans les deux premières heures de la dialyse avec accord médical.



Les constantes hémodynamiques et celles relatives au poids à perdre sont relevées régulièrement par le personnel soignant du centre.



Des alarmes sont paramétrées afin de garantir une sécurité optimale pendant la séance.



Des prélèvements sanguins sont faits en séance de façon mensuelle ou à la demande du médecin spécialiste.



Des traitements peuvent être administrés pendant la séance.



Le médecin passe durant la séance et assure le suivi des prescriptions mais également des bilans biologiques.

A la fin de la séance

- L'infirmier(ère) procède à la restitution du sang au patient et au relevé des constantes finales.
- Le patient(e) est déconnecté(e) des lignes de dialyse et du générateur.
- L'ablation des aiguilles ou la fermeture du cathéter est effectuée.
- Une compression des points de ponction pour les patients porteurs d'une FAV est nécessaire pour arrêter un saignement.
- L'infirmière prendra la tension artérielle et vérifiera le poids perdu avec une pesée finale.

VOTRE SORTIE

APRÈS LA SÉANCE

Après le débranchement

Si vous avez une fistule, vous devrez comprimer les points de ponctions entre 5 à 10 minutes, avant la mise en place des pansements. Avant de partir, nous vous demandons une nouvelle fois de pratiquer une hygiène des mains en vous lavant les mains au lavabo et au savon doux de manière à éliminer le sang qui aurait pu être projeté sur vos mains lors de la compression ou pendant la séance. Cette étape est indispensable même si vous avez utilisé des gants.

Pesée de sortie

N'oubliez pas de vous peser dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée et de donner votre ticket de poids de sortie à l'infirmière qui vous a pris en charge. Vous pourrez ensuite récupérer vos affaires au vestiaire.

Retour à votre domicile

Vous pouvez attendre votre transport éventuel au niveau de l'espace d'attente.

QUE FAIRE EN CAS DE CRAMPES OU DE VERTIGES ?

Attention, le risque de chute, de crampes ou de vertiges sont fréquents après une dialyse.

Dans le centre

Restez assis ou allongé et avertissez l'équipe soignante

En dehors du centre

Asseyez vous ou allongez vous. Buvez 1 ou 2 verres de Vichy St Yorre. Si les troubles persistent, restez assis ou allongé et contactez le 15.

QUE FAIRE SI VOTRE FISTULE RESSAIGNE ?

Dans le centre

Si votre fistule ressaigne, ou en cas d'hémorragie, il n'y a qu'une chose à faire : comprimez à nouveau comme vous l'avez fait en séance. Il est inutile de retirer immédiatement le pansement. Utilisez votre main libre pour comprimer à l'endroit où vous saignez pendant quelques minutes et demandez à l'équipe de vous venir en aide.

En dehors du centre

C'est rare mais cela peut-arriver. Le geste est toujours le même: n'compresser directement à l'endroit où cela saigne sans retirer le pansement pendant 5 minutes. Au bout de 5 minutes, relâchez progressivement et constatez si le saignement continue ou non. Si oui, reprenez la compression et essayez à nouveau 5 minutes plus tard. Si le saignement continue (plus de 30mn), continuez à compresser et appelez le 15 ou le 112.

QUE FAIRE DU PANSEMENT ?

En cas de fistule

Vous pouvez le retirer 4 à 5 heures après la séance. Si le pansement est trop collant alors passez votre bras sous l'eau pour le décoller.

Surveillez quotidiennement la fistule : rougeur, chaleur, aspect, présence de thrill...

Si vous avez un doute contactez le centre de dialyse.

En cas de cathéter de dialyse

Il est indispensable pour prévenir au mieux toute infection d'avoir une hygiène irréprochable. Le pansement doit rester propre, sec et clos jusqu'à la prochaine séance.

Les douches doivent donc être limitées en évitant de mouiller le pansement et la zone autour du pansement.

Si vous avez un doute sur la qualité du pansement, contactez le centre de dialyse.

QUE FAIRE EN CAS DE COMPLICATION ?

Si vous êtes à l'hôpital

En cas de réaction indésirable, quelle qu'elle soit ou du constat de tout problème éventuellement en relation avec les traitements d'hémodialyse, nous vous demandons d'informer immédiatement l'infirmier(ère) ou le médecin qui vous prend en charge.

Si vous êtes à la maison

Veillez contacter immédiatement le Centre d'hémodialyse de l'Hôpital Américain de Paris au 01 46 41 84 57 (poste infirmier réservé aux complications, accessible 24h/24).

Pour toute urgence vitale nous vous rappelons que le seul numéro à composer est le 15 (ou le 112 depuis un téléphone portable).

RÈGLES DE VIE

Notre Hôpital est un lieu ouvert à tous, pour que le séjour de chacun se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de respecter les règles de vie suivantes :



RESPECT MUTUEL

Nous devons à chacun de nos patients information, respect et bienveillance.

De même, nous vous demandons de respecter les différents professionnels qui s'occuperont de vous et vous accompagneront tout au long de votre séjour.



HÔPITAL SANS TABAC

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les chambres et dans l'enceinte de l'Hôpital, à l'exception de l'espace fumeur spécialement conçu à cet effet.



POURBOIRES

Aucune somme d'argent ne doit être versée aux professionnels par les patients ou leur famille. Si vous souhaitez soutenir l'Hôpital Américain de Paris dans l'exercice de ses missions, vous pouvez faire un don de reconnaissance en contactant le bureau des donateurs.



TENUE DÉCENTE

Une tenue décente est exigée en dehors de la chambre et lors de vos déplacements dans l'hôpital.



PHOTOS

Il est strictement interdit de photographier, filmer ou enregistrer le personnel de l'établissement ou d'autres patients de l'hôpital.



PORT DU MASQUE

Afin de vous protéger ainsi que ceux qui vous entourent, les équipes soignantes peuvent vous demander de porter un masque. Nous vous remercions de suivre leurs consignes.

EN CENTRE DE DIALYSE



RESPECT MUTUEL ET VIE EN COLLECTIVITÉ

Le centre de dialyse est un espace collectif, merci de respecter les règles de bienséance et de respect mutuel.



VISITE

Des visites peuvent être autorisées, selon l'état sanitaire, en dehors des périodes de branchement et de débranchement et en dehors des périodes de soins dès lors qu'elles ne perturbent pas la bonne marche du service.

Les visiteurs peuvent être invités à sortir de la salle ou du box selon les situations rencontrées.

Dans la mesure du possible, merci de nous prévenir en avance de vos éventuelles visites que nous puissions organiser votre placement de manière à limiter la gêne occasionnée aux autres patients.



CLIMATISATION

La salle de dialyse est ventilée en permanence. Il est impossible d'éteindre cette ventilation nécessaire au renouvellement de l'air.

Un système de climatisation vient compléter cette ventilation, la température est réglée automatiquement.

La perception de la température ambiante est souvent subjective et toute demande concernant une modification des paramètres de climatisation devra être approuvée par les autres patients et validée par l'équipe soignante lorsque vous êtes en salle ouverte.



LUMIÈRE

Entre le branchement et le débranchement le service restera allumé par des veilleuses.



TÉLÉPHONE PORTABLE

Les téléphones sont tolérés dans cet espace partagé uniquement pour une utilisation limitée au strict essentiel en veillant à avoir des conversations courtes et discrètes. Mettez votre téléphone en mode vibreur.



LA TÉLÉVISION

Tous les paramétrages de TV et distribution des casques seront effectués lorsque tous les patients de la séance auront été branchés. La télévision dans les chambres doit être maintenue à un niveau sonore raisonnable de manière à ne pas importuner les autres patients présents.



HORAIRES DES SÉANCES

Il vous est demandé d'arriver 15 min avant votre heure de branchement théorique. En cas d'empêchement majeur, merci d'en référer aux secrétaires du centre. Le changement ne pourra se faire qu'après accord du néphrologue et du responsable du service. Lorsque vous partez en vacances, merci de nous communiquer vos dates de départ et de retour un mois à l'avance.



RESPECT DES PRESCRIPTIONS MÉDICALES

L'équipe soignante est responsable des actes médicaux effectués. Vos paramètres de séance (temps, perte de poids, profils...) relèvent de la prescription médicale et ne peuvent être modifiés que par le médecin. Vous n'avez pas l'autorisation de toucher au générateur. Les néphrologues du centre sont vos médecins référents. Il est impératif qu'ils soient informés de toute consultation extérieure ou de nouveaux traitements mis en place dans le cadre de votre prise en charge. Dans ce cas, merci de nous apporter toutes nouvelles ordonnances.



ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Depuis 2016 nous dispensons des séances d'éducation thérapeutique (ETP) aux patients volontaires. Mis en place de façon pluridisciplinaire (infirmiers, diététicienne, pharmaciens, secrétaires, néphrologues...) le programme d'ETP aide le patient à mieux vivre la dialyse et la maladie rénale en général. Chaque programme d'ETP est personnalisé.

VIE PRATIQUE, COMMENT VIVRE AVEC LA DIALYSE ?

La carte d'invalidité

Les personnes dialysées sont reconnues par le code de l'action sociale comme ayant un taux d'invalidité de 80% dès lors que le traitement par dialyse est mis en place.

La M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille. Nombre de vos démarches administratives vous amèneront à prendre contact avec eux (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé RQTH pour les dialysés ou greffés, carte d'invalidité, carte européenne de stationnement en cas de capacité motrice très réduite...). Vous pouvez trouver la M.D.P.H la plus proche de chez vous sur www.mdph.fr

Allocation adulte handicapé (A.A.H.)

Cette allocation est destinée à apporter une aide financière aux personnes handicapées disposant de revenus modestes. Elle est attribuée sous certaines conditions par la Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui transmet ensuite le dossier à la CAF.

Aide à domicile

Il est possible d'avoir recours, toujours sous certaines conditions, à une aide à domicile (tâches ménagères, gardes d'enfant...)

Transports en dialyse

Selon votre état de santé, le médecin choisira le mode de transport le plus adapté à vos déplacements nécessaires dans le cadre de votre traitement de l'insuffisance rénale chronique et pourra vous prescrire :

- Un taxi conventionné
- Un VSL (véhicule sanitaire léger)
- Une ambulance
- Ou être autorisé à prendre votre véhicule personnel ou les transports en commun. Il est à noter que les transports sont responsables d'une grande partie des dépenses de santé. Il est donc important de bien adapter son transport à son état de santé. Ces différents moyens de transport sont pris en charge à 100 % dès lors qu'ils sont prescrits.

Nutrition

Pour vous permettre de conserver un bon état physique il est important de bien vous alimenter et manger varié. Aucune famille d'aliment ne doit être supprimée. Cependant, certains aliments vous seront conseillés en quantité contrôlées, avec des préparations particulières

dans un centre de dialyse. Ce temps ouvre droit à des indemnités compensatrices pour perte de salaire. Ainsi, les principaux points de nutrition abordés concerneront : les besoins en calorie et en protéines, les boissons, le potassium et le sel. Il existe des outils spécifiques élaborés par les diététiciennes qui vous seront remis en fonction de vos besoins.

Vacances

Nombre de patients dialysés partent en vacances. Des centres existent dans le monde entier et permettent d'être pris en charge au plus proche de votre lieu de vacances.

- Pour l'hémodialyse : Il faut réserver le plus tôt possible dans le centre le plus proche de votre lieu de vacances et prévenir votre centre de référence de votre départ dès que vous aurez obtenu confirmation.

- Pour la dialyse péritonéale : il faut organiser la livraison du matériel sur place.

Toutes les destinations sont envisageables mais il vous sera parfois demandé d'avancer les frais. La sécurité sociale remboursera les séances selon un certain barème, tout dépassement restera à votre charge. Il est toujours préférable de contacter directement et au plus tôt votre CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) qui vous indiquera toutes les démarches à suivre pour être remboursé au mieux.

Sport

Une activité physique adaptée peut être envisagée même sous dialyse. Elle est même recommandée pour retrouver un équilibre physique et psychologique. N'hésitez pas à en parler à votre néphrologue afin qu'il puisse vous guider dans vos choix.

Vie professionnelle

Il est important de tout mettre en oeuvre pour conserver son activité professionnelle (même partiellement) et ne pas se retrouver isolé. Il arrive malgré tout que les traitements de l'insuffisance rénale chronique nécessitent pour une durée limitée une interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle. Il peut s'agir d'un congé de longue maladie, total ou fractionné (pour les personnes de la fonction publique), de la mise en place de temps partiel thérapeutique après un arrêt maladie. Il est également possible de s'absenter sur son temps de travail pour se rendre dans un centre de dialyse. Ce temps ouvre droit à des indemnités compensatrices pour perte de salaire.

COMPRENDRE LA MALADIE RÉNALE

LES REINS

Les reins sont deux organes essentiels à la vie. Ils permettent le bon fonctionnement de l'organisme en équilibrant son métabolisme en évacuant les déchets du corps absorbés dans l'alimentation et les boissons. Les reins sont des filtres qui régulent l'équilibre de l'eau et des électrolytes. Ils éliminent les déchets métaboliques en excès (urée, créatinine, acide urique...), et régulent les sels minéraux (sodium, potassium, calcium ...) et l'eau. Tous les déchets sont ensuite évacués par les urines.

Ils fabriquent également certaines hormones indispensables au bon fonctionnement de notre organisme :

- La rénine, qui contrôle la pression artérielle (tension) ;
- L'érythropoïétine (EPO), qui stimule la fabrication des globules rouges ;
- La vitamine D, qui permet de bien absorber le calcium et de consolider les os.

CONSÉQUENCE DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE TERMINALE (IRCT)

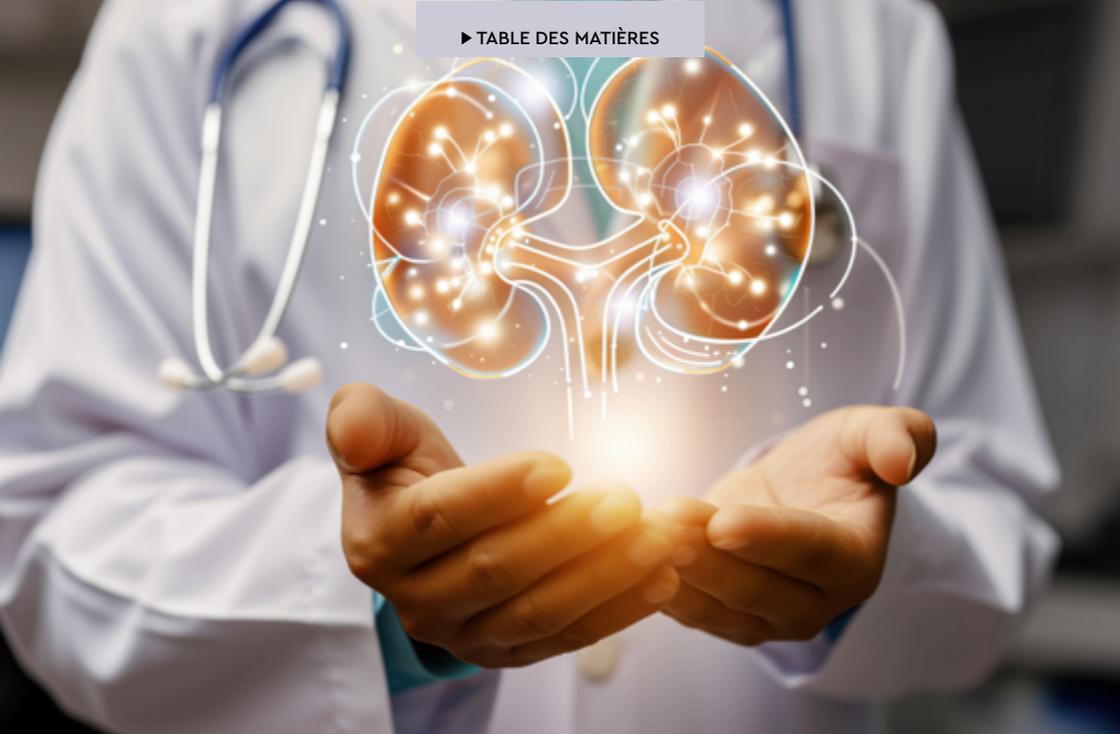
L'insuffisance rénale est la conséquence de l'évolution de troubles (diabète, HTA...) qui endommagent le fonctionnement des reins. Lorsque l'insuffisance rénale devient terminale (c'est-à-dire que les deux reins fonctionnent à moins de 10%), on parle de stade IV. L'organisme ne peut alors plus éliminer les déchets et l'eau accumulée. Les reins ne sont plus capables de remplir leurs fonctions de façon irréversible. De ce fait, la vie du patient à court terme est en danger. Depuis les années 60, grâce à la dialyse et à la greffe ce n'est plus une maladie mortelle.

Ces traitements permettent de remplacer le fonctionnement des reins, c'est pourquoi on les appelle « traitements de suppléance ». Ils sont de trois types :

- la dialyse péritonéale
- l'hémodialyse
- la transplantation

Le choix de la technique vous appartient sauf contre-indication médicale.

Le passage entre les techniques peut être également envisageable sous certaines conditions.



LA DIALYSE PÉRITONÉALE (DP)

DÉFINITION

La dialyse péritonéale est une méthode d'épuration qui utilise les propriétés du péritoine, fine membrane qui entoure les intestins et la paroi interne de l'abdomen. Au cours de la séance de dialyse péritonéale, on infuse dans l'abdomen un liquide stérile composé d'ions et d'électrolytes (le dialysat) à travers un cathéter installé à demeure dans la cavité abdominale. Le dialysat reste à l'intérieur de l'abdomen pendant le temps de la séance (stase de plusieurs heures).

Des échanges entre le sang chargé de toxines et le dialysat s'opèrent alors et permettent d'évacuer les déchets et l'eau accumulés. Le cathéter est installé chirurgicalement sous anesthésie locale ou générale au cours d'une hospitalisation de 48h. Il reste en place de façon permanente et ressort de l'abdomen non loin de l'ombilic. Il n'entraîne aucune gêne ni douleur dans la vie quotidienne.

Cette technique nécessite une formation du patient afin d'en respecter tous les principes car elle se déroule à domicile.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DIALYSE PÉRITONÉALE

La Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire (DPCA)

La DPCA est réalisée avec des poches dont le contenu est introduit naturellement dans l'abdomen par gravité. Il vient ensuite un temps de stase à l'intérieur de l'abdomen puis le drainage après quelques heures. Cette technique se fait de façon manuelle et nécessite plusieurs cycles dans une même journée (4 environ)

La Dialyse Péritonéale Automatisée (DPA)

Le principe est le même que pour la DPCA si ce n'est que cette fois la dialyse se fait par le biais d'un appareil appelé "cycleur" qui, durant chaque nuit, va assurer les échanges de façon automatique. Le matin, le patient se déconnecte du cycleur et passe la journée avec l'abdomen vide de solution.

Les avantages de la dialyse péritonéale

- Technique qui privilégie une épuration extra-rénale douce et qui se réalise tout au long de la journée ou de la nuit
- Moins de troubles hémodynamiques (chute de la pression artérielle, crampes). Régime non strict,
- Suivi médical moins strict (pas de nécessité de voir le médecin à chaque séance) mais une fois par mois
- Autonomie notamment pour les patients ayant une activité professionnelle

Les inconvénients de la dialyse péritonéale

- Risque infectieux lié à la présence d'un cathéter dans l'abdomen du patient
- Perturbation de l'image corporelle dû à la présence de ce cathéter
- Durée du traitement journalier plus long (jusqu'à 8 à 10 heures la nuit)
- Nécessité d'être autonome
- Consommables pour la DP nécessitent un espace de stockage propre et sec d'au moins 2m³ (poches de liquides stériles...)
- Durée du traitement généralement limitée car la qualité du péritoine se détériore au fil du temps (5 ans en moyenne et nécessite ensuite d'être transplanté ou hémodialysé)

L'HÉMODIALYSE (HD)

DÉFINITION

L'hémodialyse est une technique qui, comme la dialyse péritonéale, permet d'épurer les déchets organiques contenus dans le sang et de diminuer la quantité d'eau se trouvant en excès dans l'organisme.

A la différence de la DP, il s'agit d'une méthode qui fait appel à un circuit extracorporel (CEC) dans lequel circule le sang du patient et un rein artificiel (dialyseur). Pendant le temps de la séance (4h, 3 fois par semaine le plus souvent), le sang passe plusieurs fois dans un circuit entraîné par une pompe et dans un rein artificiel qui filtre les déchets. Cela rétablit l'équilibre électrolytique du corps et évacue l'excès d'eau des tissus. Pour permettre l'accès au sang, il est nécessaire de mettre en place un abord vasculaire spécifique

Ces séances sont réalisées le plus souvent dans un centre de dialyse ou plus rarement à domicile.

LES ABORDS VASCULAIRES EN DIALYSE

La fistule artério-veineuse (FAV)

La FAV est un abouchement entre une artère et une veine du membre supérieur non dominant. C'est l'abord le plus courant avec un risque infectieux moindre par rapport au cathéter. La création se fait en hospitalisation courte sous anesthésie locale au bloc opératoire et dure environ une heure.

La FAV peut ensuite être ponctionnée entre trois et dix semaines après la création en fonction de son développement. Il est parfois nécessaire de devoir, dans un deuxième temps, de procéder à une nouvelle chirurgie pour « superficialiser » la fistule lorsqu'elle est trop profonde et la rendre plus aisément accessible.

A chaque séance, la fistule est ponctionnée par deux aiguilles : l'une par laquelle le sang arrive au dialyseur et l'autre par laquelle le sang est restitué après avoir été filtré par le rein artificiel (dialyseur).

Le cathéter de dialyse

Posé généralement de façon temporaire, il peut être aussi posé de façon permanente chez certains patients ayant une contre-indication ou une impossibilité de créer une fistule. Le cathéter est un dispositif médical introduit la plupart du temps au niveau du cou (veine jugulaire droite), il passe sous la peau et ressort généralement sur le thorax à droite. Il est posé en hospitalisation ambulatoire sous anesthésie locale au bloc opératoire.

Il possède deux branches : par une des branches, le sang arrive dans la machine jusqu'au rein artificiel et par l'autre le sang est restitué filtré. Il est recouvert par un pansement occlusif qui protège des germes extérieurs car cette méthode est à haut risque infectieux (x7 par rapport à la fistule).

ENTRE DEUX SÉANCES DE DIALYSE

Hémodialyse et diététique

Sur le plan diététique, certaines restrictions alimentaires sont le plus souvent nécessaires : les restrictions en eau, en potassium, en sel et en phosphore essentiellement.

Ces mesures couplées à des séances d'hémodialyse de qualité permettent de mieux lutter contre les complications cardiovasculaires et osseuses de l'insuffisance rénale.

Hémodialyse et traitement médicamenteux

Il est essentiel et de la responsabilité du patient(e) de prendre les médicaments prescrits par le médecin. Toute prise de médicament doit être discutée avec le médecin en évitant toute automédication. Il est indispensable de lui communiquer la liste de tous les médicaments pris et de l'informer de toute prescription réalisée.

Le succès de l'hémodialyse, la qualité et l'espérance de vie des patients dialysés sont liés à la durée du traitement et nécessitent de respecter la durée totale prescrite à chaque séance.

Les précautions quotidiennes liées à l'hémodialyse et la fistule artério-veineuse (FAV)

Surveiller la fistule et la présence du thrill

- Porter des vêtements amples qui ne compriment pas la fistule, pas de montre, pas de bracelet et pas de bagues côté fistule.
- Ne pas gratter la zone de ponction.
- Garder le bras propre et alerter l'équipe en cas de rougeur, chaleur, douleur, écoulement...
- Protéger le bras en cas de jardinage, travaux, bricolage ou contact avec des animaux domestiques...
- Pas de prélèvement sanguins ou injection (sauf urgence vitale coté fistule) ou de prise de tension.

Hémodialyse et cathéter

- Ne jamais l'enlever le pansement stérile qui protège le cathéter occlusif, .
- Ne le refaire qu'en milieu médicalisé.
- Ne pas le mouiller (pas de bain ou de douche directement sur le pansement).
- Avertir en cas de démangeaisons, douleur, fièvre, saignement...

Les avantages de l'hémodialyse

- Amélioration clinique rapide des complications de l'insuffisance rénale
- Le patient est « accompagné » par une équipe soignante qu'il voit plusieurs fois par semaine
- Présence médicale et suivi très régulier (diététique, psychologique...)
- Les prélèvements sanguins et injections IV sont effectués pendant la séance d'hémodialyse

Les inconvénients de l'hémodialyse

- Nécessité de se rendre trois fois par semaine dans un centre de dialyse
- Temps de transport en région parisienne souvent long
- Risque de perturbation de l'image corporelle pour la fistule (aspect cutané caractéristique) comme pour le cathéter à demeure.
- Surveillance quotidienne de l'abord vasculaire (risque occlusif, infectieux, hémorragique).
- Nécessite d'organiser ses déplacements professionnels ou vacances longtemps à l'avance pour réserver sa place dans un autre centre de dialyse.
- Des procédures chirurgicales sont parfois nécessaires en cas de complication de la fistule ou d'obstruction du cathéter.

LA TRANSPLANTATION RÉNALE

La transplantation rénale est une intervention chirurgicale qui consiste à remplacer le rein endommagé par un (ou deux) rein(s) sain(s), appelé « greffon » ou « transplant » et provenant d'un donneur en état de mort cérébrale ou d'un donneur vivant apparenté. Le donneur vivant doit être majeur, demandeur et volontaire.

Afin de limiter les risques de rejets, on greffe des reins les plus compatibles possibles. Le donneur doit être de même groupe sanguin et, si possible, identique dans le système HLA (cas des vrais jumeaux) ou semi-identique.

LA PROCÉDURE PRÉ-GREFFE

Un entretien préalable avec un médecin « transplanteur » permet d'être informé sur les avantages et inconvénients de la transplantation rénale. Si la personne soignée est candidate à la transplantation, un ensemble d'examen est pratiqué selon un protocole établi en concertation avec l'équipe en charge de la transplantation.

Si les résultats sont favorables, la personne est inscrite sur une liste d'attente. Le temps d'attente dépend des critères de compatibilité entre le patient(e) en attente de greffons disponibles et de la situation de la personne soignée (notion de priorité médicale). Cela peut prendre des années. Lorsqu'un rein prélevé sur une personne en état de mort cérébrale est disponible, l'équipe dispose d'une heure pour l'accepter. Passé ce délai, il est proposé à une autre équipe. Les malades inscrits sur les listes d'attente doivent donc pouvoir être joints à tout moment et se tenir prêt pour répondre à toute proposition de greffe. Le rein peut être conservé pendant 48 heures, à une température de 4°C, après le prélèvement.

LA GREFFE

L'intervention chirurgicale dure habituellement de deux à quatre heures. Les reins non fonctionnels sont laissés en place à moins qu'il n'existe un risque d'infection, d'hypertension artérielle ou un problème de place (parfois dans les polykystoses). En général on greffe un seul rein mais il arrive d'en greffer deux. Le(s) nouveau(x) rein(s) est (sont) introduit(s) dans la partie inférieure de l'abdomen et raccordé(s) à la vessie. Le sang peut alors à nouveau être filtré par le rein, qui assure sa fonction d'épuration. Parfois, quelques semaines sont nécessaires avant que le rein ne se remette à fonctionner et la dialyse doit être maintenue durant cette période.

Une surveillance médicale régulière est nécessaire pour contrôler à la fois l'évolution de la greffe et la bonne tolérance du traitement. Cette surveillance peut être assurée en alternance entre l'équipe de transplantation et le néphrologue habituel.

Le plus souvent, le traitement de dialyse doit être commencé en attendant qu'une opportunité de transplantation se présente et que le patient soit dans de bonnes conditions médicales pour la greffe.

La greffe est quelque fois préemptive, c'est-à-dire réalisée avant la dialyse. Quand la greffe n'est plus fonctionnelle ou le greffon rejeté, il est à nouveau possible d'être dialysé. Si après un nouveau bilan, l'état de santé le permet, une deuxième voire une troisième greffe peut être proposée.

Les avantages de la transplantation rénale

- Une greffe réussie permet de restaurer toutes les fonctions d'un rein normal
- Reprise d'une vie très « proche de la normale » (plus de contrainte de temps, régime alimentaire...)
- La fatigue, les troubles digestifs, les défaillances sexuelles s'améliorent

Les inconvénients de la transplantation rénale

- Nécessité de prendre un traitement quotidien à vie qui consiste en un grand nombre de médicaments
- Opération sous anesthésie générale
- Hygiène de vie stricte
- Le traitement immunosuppresseur diminue les défenses immunitaires
- La greffe a une durée limitée et le rejet reste toujours possible
- On vit avec l'organe d'un autre - réflexion éthique

ABSTENTION THÉRAPEUTIQUE

Comme tout traitement, les patients(es) peuvent refuser les traitements de suppléances. Les patients(es) sont alors suivis régulièrement par un néphrologue et d'autres spécialistes pour adapter leur traitement (correction de l'anémie, de l'excès de potassium de phosphate). Le médecin vous informera alors de l'ensemble des risques et conséquences potentielles de votre décision.

Dans ce cas, il vous sera demandé un document attestant de votre refus. Le refus de soins sera consigné dans votre dossier. (Article L 1111-4 du code de la santé publique).



Soutenez l'excellence de votre hôpital et profitez d'avantages exclusifs

Fondation privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1918, l'Hôpital Américain de Paris dépend de la seule générosité de ses membres donateurs pour assurer sa pérennité et son développement.

Rejoignez, vous aussi, le Cercle des Membres donateurs de l'Hôpital Américain de Paris et contribuez à soutenir l'excellence médicale de votre établissement.

Votre adhésion est un don qui finance nos projets dans 4 domaines prioritaires :

- Rénovation et construction
- Equipements de pointe
- Recherche et innovation
- Qualité de vie des patients et des soignants

Votre cotisation vous donne accès à de nombreux avantages exclusifs (accès téléphonique prioritaire, dispense d'acompte en cas d'hospitalisation, ...), détaillés sur la page ci-contre.

Le montant de votre adhésion est déductible à **60%** de votre Impôt sur les Sociétés, à **66%** de votre Impôt sur le Revenu ou à **75%** de votre Impôt sur la Fortune Immobilière.



Les équipes de l'Hôpital Américain ont sauvé la vie d'un de mes proches et je ne l'oublierai jamais. C'est pourquoi j'ai choisi de soutenir cette institution qui continue de prendre soin de moi et de ceux qui me sont chers.

Sylvie S., membre donatrice depuis 2003.

Merci de votre générosité

Choisissez votre carte de membre et vos avantages exclusifs



Adhésion	250 €
Réduction d'impôts minimale	165 €
Coût réel	85 €

- Carte de membre nominative avec votre identifiant patient
- Annuaire des médecins
- Accès privilégié à un service d'ambulances

- Élection du Conseil des Gouverneurs
- Dispense d'acompte d'hospitalisation
- Accès à une assurance santé exclusive
- Actualités de l'hôpital en avant-première



Adhésion	700 €
Réduction d'impôts minimale	462 €
Coût réel	238 €

Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :

- Accès téléphonique prioritaire
- Parking gratuit : 5h



Adhésion	1 000 €
Réduction d'impôts minimale	660 €
Coût réel	340 €

Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :

- Étude personnalisée de votre couverture d'assurance
- Parking gratuit : 10h



Adhésion	3 000 €
Réduction d'impôts minimale	1 980 €
Coût réel	1 020 €

Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :

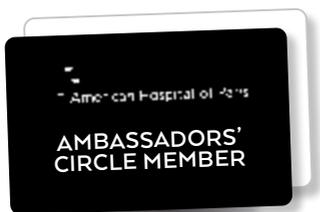
- Seconde carte de membre nominative offerte
- Parking gratuit : 20h



Adhésion	5 000 €
Réduction d'impôts minimale	3 300 €
Coût réel	1 700 €

Vous bénéficiez de tous les avantages cités précédemment et :

- Visite privée des services de pointe de l'hôpital
- Votre nom dans le Rapport Annuel
- Parking gratuit : 30h



Adhésion	10 000 €
Réduction d'impôts minimale	6 600 €
Coût réel	3 400 €

Vous appartenez au Cercle des bienfaiteurs de notre institution. À ce titre, en plus des prestations précédentes, vous bénéficiez :

- Accès à un interlocuteur unique et privilégié
- Invitation à des événements exclusifs
- Parking gratuit illimité

ET PROFITEZ PLEINEMENT DE VOS AVANTAGES FISCAUX

Votre adhésion est un don déductible à hauteur de :

- 75% de votre Impôt sur la Fortune Immobilière ;
- 66% de votre Impôt sur le Revenu ;
- 60% de votre Impôt sur les Sociétés.

Cotisation valable un an et renouvelable à date anniversaire

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

OUI, je souhaite devenir Membre Donateur de l'Hôpital Américain de Paris

► M Mme Autre :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : (jj/mm/aaaa) _____

Si entreprise, raison sociale et SIREN : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tel : _____

Courriel : _____

- Silver Supporting Member **250 €** x personnes = _____ €
- Gold Supporting Member **700 €** x personnes = _____ €
- Circle of Friends Member **1 000 €** x personnes = _____ €
- Inner Circle Member* **3 000 €**
- Benefactors' Circle Member* **5 000 €**
- Ambassadors' Circle Member* **10 000 €**

*Dès la catégorie Inner Circle, une 2^e carte nominative est offerte à une personne de votre choix

■ J'indique les nom, prénom et date de naissance des autres adhérents :

► Je règle la somme de _____ € par :

Chèque bancaire ou postal (à l'ordre de l'Hôpital Américain de Paris)

Carte bancaire N° _____

Date d'expiration de votre carte : _____

3 derniers numéros au dos de votre carte : _____

ou les 4 figurant au recto de votre American Express : _____

Virement bancaire

IBAN : FR76 30003 03877 00250714240 27

Merci de préciser votre prénom, nom et le motif suivant : « adhésion membre » et de nous retourner votre bulletin d'adhésion.

Date : ____/____/____ Signature : _____

Merci de retourner le bulletin, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

Hôpital Américain de Paris - Bureau des Donateurs
63, Boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-Sur-Seine





LE CERCLE DES MEMBRES DONATEURS DE L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

Pour en savoir plus, contactez-nous

Par téléphone :

01 46 41 27 97

Par e-mail :

relations.bienfaiteurs@ahparis.org



Je fais un don



L'Hôpital Américain de Paris est labellisé « Don en Confiance » depuis 2023. Le Don en Confiance est un organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

L'Hôpital Américain de Paris ne diffuse, ne vend, ni échange de renseignements sur ses Membres Donateurs. Pour l'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, s'adresser à DPO@ahparis.org. Vos coordonnées sont indispensables pour le suivi de votre don, l'envoi de votre reçu fiscal et pour vous tenir informé(e) des actualités de votre hôpital.



WITH GRATITUDE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONTRAT D'ENGAGEMENT CONTRE LA DOULEUR

Prévenir et traiter la douleur est un objectif prioritaire de toute l'équipe médico-soignante. Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) est une structure pluri professionnelle particulièrement active au sein de l'établissement. Il coordonne des actions de formation, des audits de pratique et met en œuvre des recommandations pour une prise en charge optimale de la douleur. Notre volonté est de vous soulager en temps réel et votre participation est essentielle.

RECONNAÎTRE

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.

- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, ponctions de la fistule, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.

- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

ÉVALUER

Chacun étant unique et réagissant de façon différente à la douleur, il est indispensable de mesurer l'intensité de la douleur pour la prendre en charge.

Pour cela, plusieurs échelles sont à notre disposition afin de pouvoir utiliser celle qui vous correspondra le mieux.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du Code de la santé publique : « Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées. »

Article L. 1112-4 du Code de la santé publique : « Les établissements de santé (...) privés (...) mettent en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'ils accueillent et à assurer les soins palliatifs que leur état requiert, quelles que soient l'unité et la structure de soins dans laquelle ils sont accueillis. »

PRÉVENIR ET SOULAGER

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR PRENDRE SOIN DE VOUS



COMMENT IDENTIFIER LES PROFESSIONNELS QUI M'ENTOURENT ?

Chaque salarié et médecin de l'Hôpital Américain de Paris porte à tout moment un badge sur la partie haute du corps. Ce badge mentionne le nom et la fonction de cette personne.

LE MÉDECIN

Pendant toute la durée de votre séjour, vous restez sous la responsabilité d'un médecin senior référent en charge de votre hospitalisation ou de votre séance. Il est responsable de la coordination de votre séjour et de votre traitement et pourra, en cas de nécessité et avec votre accord, faire appel à l'un ou plusieurs de ses confrères.

Vous pouvez contacter le médecin ou sa secrétaire pour connaître les horaires pendant lesquels il a la possibilité de rencontrer les familles.

LE PERSONNEL SOIGNANT

Notre personnel soignant se compose d'infirmiers, de puéricultrices (tenue blanche), d'aides-soignants (tenues bleu ciel et blanches), de sages-femmes (tenues roses) et de brancardiers (Tenues blanches).

Supervisés au sein de chaque étage d'hospitalisation par un cadre infirmier, ils assurent l'essentiel de vos soins quotidiens et sont à votre disposition pour vous expliquer votre traitement, vous informer et vous soutenir moralement.

LES ASSISTANTS SOCIAUX

Ils sont à votre disposition pour vous aider à organiser vos soins après votre hospitalisation, à votre domicile ou dans un centre de convalescence ou de rééducation.

Tél : 01 46 41 26 29

LES PSYCHOTHÉRAPEUTES

Ils sont votre disposition pour vous aider, vous et vos proches, à faire face à votre maladie et à la situation qu'elle engendre.

Si vous souhaitez rencontrer un psychothérapeute, indiquez-le à l'équipe infirmière qui se chargera d'organiser un rendez-vous.

LES KINÉSITHÉRAPEUTES

En cas de nécessité, votre médecin peut vous prescrire des soins de masso-kinésithérapie et de rééducation.

LES DIÉTÉTICIENS

Chargés d'élaborer des repas équilibrés et compatibles avec votre état de santé, nos diététiciens vous surveillent en continu et peuvent également être sollicités par l'équipe médicale ou vous-même.

VOUS SEREZ ÉGALEMENT ENTOURÉ(E) PAR :

- **Les secrétaires** : elles initient l'organisation de votre hospitalisation, gèrent les prises de rendez-vous et font le lien avec votre médecin.

- **Les agents administratifs** : ils vous accompagnent sur les formalités à remplir, de la préadmission à votre sortie.

- **Les agents de service hospitalier** : ils veillent à la propreté et à l'hygiène de votre environnement.

- **L'équipe hôtelière** : elle se charge de votre restauration et celle de vos proches.

- **Les manipulateurs en électroradiologie médicale** : ils réalisent les examens de radiologie et de médecine nucléaire qui pourraient être nécessaires pendant votre séjour.

- **Les techniciens de laboratoire** : ils réalisent les examens de laboratoire et de biologie médicale qui pourraient être nécessaires.

- Les bénévoles de l'Hôpital Américain de Paris

L'association des Volontaires de l'Hôpital Américain, et l'association VMEH-92 interviennent pour vous accueillir et vous accompagner dans l'hôpital et pour effectuer des visites au chevet des patients hospitalisés.
contact : benevolat@ahparis.org

- Un représentant de votre culte

Si vous souhaitez recevoir pendant votre hospitalisation la visite d'un représentant de votre culte, vous pouvez en faire la demande auprès de l'équipe soignante.

VOS ENGAGEMENTS

POUR VOTRE PRIS EEN CHARGE

Tout au long de votre séance, les médecins et les équipes de l'Hôpital Américain de Paris s'engagent à prendre soin de vous avec bienveillance et attention. Pour le bon déroulement de votre prise en charge, votre rôle est essentiel. Par votre participation active à votre suivi médical, par la confiance que vous manifestez aux professionnels qui interviennent auprès de vous, vous contribuez à la réussite de votre hospitalisation.

PRENEZ PART AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE HOSPITALISATION

- 

Soyez acteur de votre prise en charge et participez à la sécurité de vos soins.
- 

Communiquez à votre médecin et votre infirmier(ère) toutes les informations sur vos maladies, vos traitements, vos précédentes hospitalisations ; informez-les de tout changement de votre état de santé. Suivez attentivement leurs instructions et recommandations et n'hésitez pas à les interroger si besoin.
- 

Si vous en éprouvez le besoin en raison de votre état de santé ou de votre fatigue, prenez-soin d'être accompagné(e), notamment lors des entretiens médicaux importants, par une personne de votre choix que vous pouvez également désigner comme votre « personne de confiance ».
- 

Privilégiez la communication et la discussion avec votre médecin ; si vous êtes en désaccord avec le traitement proposé, il vous sera demandé de signer un « formulaire de refus de soins », ou un formulaire de « sortie contre avis médical » si vous décidez d'anticiper la date de votre sortie ; Respectez les consignes de votre médecin après votre sortie : traitements, soins infirmiers, consultations de suivi, examens de contrôle, etc.

RÈGLES DE VIE

.....

SOYEZ RESPECTUEUX ENVERS LE PERSONNEL ET LES MÉDECINS DE L'HÔPITAL

L'Hôpital Américain de Paris accueille tous les patients sans aucune discrimination. Il est le garant d'un environnement parfaitement neutre. Dans la même logique, la direction se montre vigilante sur la courtoisie et le respect dus par tous, patients compris, aux salariés et aux médecins de l'hôpital.

- Tout propos, attitude ou acte à caractère discriminatoire pourra entraîner une exclusion de l'établissement, sans préjuger d'éventuelles sanctions pénales (art. 225-1 et suivants du Code Pénal).

- La direction veille également au strict respect du droit à l'image et rappelle qu'il est interdit de filmer, enregistrer ou photographier une personne sans son autorisation (art. 9 du Code Civil).

En cas d'incident grave, la direction, en accord avec le corps médical, se réserve le droit de prendre tout type de mesures nécessaires pour mettre fin à des comportements perturbateurs (art. R 1112-47 et 49 du Code de la Santé Publique), voire d'engager des poursuites criminelles en cas de violation de la Loi. Sous certaines conditions, la décision de ne plus prendre en charge un patient pourra être prise de manière définitive.

VOTRE POINT DE VUE

1^{er} établissement de France pour la mesure de la satisfaction patient * depuis 2017, l'Hôpital Américain de Paris place votre point de vue au centre de ses préoccupations.

Vos retours sur la qualité de votre accueil et de votre prise en charge sont très important-s pour continuer à nous améliorer. C'est pourquoi vous serez sollicité pour répondre :

- à l'enquête de satisfaction interne envoyées par e-mail le lendemain de votre sortie ;
- au questionnaire e-Satis de la Haute Autorité de Santé, envoyé par e-mail a minima 15 jours après votre sortie.



ENQUÊTE E-SATIS

L'enquête e-Satis de la **Haute Autorité de Santé (HAS)** est un questionnaire en ligne envoyé uniquement aux patients ayant donné leur consentement lors de l'admission. Il s'agit d'une enquête nationale qui concerne tous les établissements de santé en France.

Après votre sortie, si vous avez accepté de participer, vous recevrez un lien par email pour partager votre avis sur différents aspects de votre séjour, comme l'accueil, les soins, et l'organisation de votre prise en charge. Vos réponses, qui restent anonymes, permettent d'améliorer en continue la qualité des soins et des services de notre établissement.

Les résultats détaillés de cette enquête sont consultables sur le site de la HAS : www.has-sante.fr > Rubrique Qualiscope





VOTRE DOSSIER MÉDICAL

COMMENT PUIS-JE ACCÉDER AUX INFORMATIONS DÉTENUES PAR L'HÔPITAL ME CONCERNANT ?

Pendant vos vos séances, toutes les informations concernant votre prise en charge sont consignées dans votre dossier médical.

Vous êtes en droit de consulter votre dossier médical au cours de votre hospitalisation en adressant votre demande à votre médecin.

Après votre hospitalisation, vous pouvez demander une copie, partielle ou complète, de votre dossier médical. Pour cela, une demande écrite et signée doit être adressée au service de gestion des dossiers médicaux en y joignant une copie de votre pièce d'identité.

La copie de votre dossier vous sera adressée ou, à votre demande, directement au(x) médecin(s) que vous aurez désignés.

Pour simplifier votre demande, nous mettons à disposition un formulaire sur notre site internet

Rendez vous sur <https://www.american-hospital.org/contact> ou scannez le QR code avec votre mobile :



Les documents de moins de 5 ans vous seront communiqués dans un délai de 8 jours. Ce délai est porté à 2 mois pour un dossier dont la dernière pièce a plus de 5 ans.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS MES DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Les dossiers d'hospitalisation sont conservés pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour (10 en cas de décès) et seules des copies peuvent vous être remises.

RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES

RÈGLEMENT EUROPÉEN GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

La loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) définissent les données personnelles comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » c'est-à-dire une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement. Ces données peuvent être un nom, un numéro d'immatriculation (assurance), de téléphone, une photographie, une date de naissance, une commune de résidence, etc.

L'Hôpital Américain de Paris recueille et traite vos données à des fins de diagnostic médical, de prise en charge médicale et administrative, de gestion des systèmes et services de soins de santé et, le cas échéant, pour la réalisation de travaux statistiques, de recherche ou de communication. Il doit dès lors vous informer du traitement de vos données et de ses finalités.

Les professionnels intervenant au cours de votre prise en charge à l'Hôpital Américain de Paris peuvent avoir accès à ces données.

Sous réserve des dispositions légales, le cas échéant certaines de vos données peuvent être transmises à des tiers autorisés. Conformément à la réglementation, Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité et d'opposition sur vos données personnelles. Vos données personnelles sont conservées pendant les durées limitées prévues par le droit applicable selon la finalité correspondante. Par ailleurs, vous avez la possibilité de définir des directives sur la communication de vos données après votre décès.

Pour obtenir d'autres informations sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Hôpital Américain de Paris :



À l'adresse e-mail suivante :
dpo@ahparis.org



À l'adresse postale suivante :
Hôpital Américain de Paris DPO
63, boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly-sur-Seine



Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'Hôpital Américain de Paris met en place toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection de vos données personnelles. Elles ne seront jamais cédées, louées ou échangées. Vos données seront utilisées uniquement pour les finalités pour lesquelles vous avez donné votre accord.



BON À SAVOIR



Le Dossier Médical Partagé (DMP) dans Mon espace santé, déployé depuis 2022, est un carnet de santé numérique qui centralise vos informations médicales (traitements, examens, allergies) et facilite leur partage sécurisé avec les professionnels de santé.

Notre hôpital est en train de mettre en place l'alimentation de votre DMP, notamment avec la lettre de liaison à la sortie et les comptes rendus opératoires. Pendant votre hospitalisation, un médecin peut vous demander votre consentement pour accéder à votre DMP, afin de mieux coordonner votre prise en charge. Vous gardez le contrôle sur qui peut consulter vos données.

Pour plus d'info : <https://www.monespacesante.fr/>

REMERCIEMENTS & RÉCLAMATIONS

Vous pouvez exprimer votre satisfaction ou insatisfaction sur votre prise en charge :



- En échangeant préférentiellement avec le responsable du service où vous êtes hospitalisé(e) et/ou avec votre médecin.

Si cette première démarche ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez :



- Contacter l'équipe des Relations Patients par email : **relations.patients@ahparis.org** ou par téléphone **01 46 41 84 98**
- Contacter la Commission des Usagers ou les Représentants des Usagers (**voir ci-contre**)



- Adresser un courrier au Directeur général :
Monsieur le Directeur général - Hôpital Américain de Paris
63, boulevard Victor Hugo 92 200 Neuilly-sur-Seine



DON DE RECONNAISSANCE

Si vous êtes satisfait de votre prise en charge, vous pouvez exprimer votre reconnaissance par un don en l'honneur d'un soignant ou des équipes paramédicales qui ont pris soin de vous. Votre don sera intégralement utilisé pour améliorer la qualité de vie au travail de nos équipes. Pour tout savoir sur le don de reconnaissance, contactez le bureau des donateurs.



LA COMMISSION DES USAGERS

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des patients, faciliter leurs démarches et contribuer à l'amélioration de la qualité de leur accueil et de leur prise en charge.

Elle compte parmi ses membres :

- 4 médiateurs, qui peuvent être saisis si nécessaire ;
- 4 représentants des usagers. Ils peuvent accompagner un usager lors d'une médiation. Ils exercent leur mandat à titre bénévole.

Retrouvez sa composition sur notre site internet :

<https://www.american-hospital.org/page/votre-avis-sur-votre-accueil-et-votre-prise-en-charge>

ou scannez le QR code avec votre mobile :





LA CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

La charte de la personne hospitalisée, définie par la circulaire du 2 mars 2006, a pour objectif de faire connaître ses droits à tout patient accueilli dans un établissement de santé.

1. **Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge**, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. **Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. **L'information donnée au patient doit être accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. **Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. **Un consentement spécifique est prévu**, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. **Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée**, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. **La personne hospitalisée peut**, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. **Le respect de la vie privée est garanti à toute personne** ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. **La personne hospitalisée** (ou ses représentants légaux) **bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. **La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus**. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr.

Il peut être également obtenu sur simple demande auprès du bureau des admissions (01 46 41 27 27).



BON À SAVOIR

L'Hôpital Américain de Paris adhère également à :

- La charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé
 - La Charte Romain Jacob (Prise en charge des personnes vivant avec un handicap)
- Retrouvez-les à l'accueil de chaque service

DON D'ORGANES

.....

Le don d'organes est un geste généreux et solidaire qui permet de sauver des vies.

En France, chacun est considéré comme un donneur potentiel à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, notamment via le registre national des refus.

Le don peut concerner plusieurs organes (cœurs, poumons, reins, foie...) et tissus (cornées, peau...). Il est important d'en parler à vos proches, notamment à votre personne de confiance et d'en informer l'équipe médicale si vous le souhaitez.

Vous pouvez également faire connaître votre souhait en l'écrivant dans vos directives anticipées.

Pour en savoir plus : www.dondorganes.fr



QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Fidèle à ses missions et à son histoire, l'Hôpital Américain de Paris place la qualité et la sécurité des soins au cœur de ses pratiques et se soumet au respect de normes très strictes.

PROCÉDURE INTERNE D'ACCREDITATION DES MÉDECINS

L'Hôpital Américain de Paris compte environ 350 praticiens libéraux, bilingues, couvrant l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales majeures.

Ces médecins sont autorisés à exercer au sein de l'Hôpital Américain de Paris au terme d'une procédure interne de sélection rigoureuse garantissant leur degré de compétence et d'expérience.

Chacun d'entre eux est soumis au respect de normes de qualité strictement définies et à une évaluation continue, formalisée tous les deux ans par le réexamen de son autorisation d'exercice (credentialing). Le système, très exigeant, permet de définir leurs domaines d'exercice en leur donnant des attributions précises.

Plus de 150 médecins accrédités participent également à l'activité du département des consultations externes de l'établissement. Ils peuvent ainsi suivre leurs patients dans un environnement hospitalier leur offrant un accès privilégié à un plateau médicotechnique complet et de très haut niveau.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Un service de sécurité, composé d'agents qualifiés, est présent 24h/24 pour veiller à votre sécurité. En cas de besoin, vous pouvez en référer à votre équipe soignante qui pourra les solliciter.

ACCREDITATION ET CERTIFICATION

L'histoire de l'Hôpital Américain de Paris est fortement liée à l'accréditation délivrée par la Joint Commission, laquelle place la culture de sécurité au centre de ses exigences.

Depuis 1954, l'Hôpital Américain de Paris se soumet volontairement au contrôle de la Joint Commission, c'est le seul hôpital civil dans le monde -en dehors du territoire des États-Unis- à bénéficier de son accréditation.

Comme tous les autres établissements de santé en France, l'Hôpital Américain de Paris est également engagé dans la démarche de certification française organisée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il a été certifié de niveau A, le niveau de certification le plus élevé, en décembre 2019 (Niveau de décision V2014 : Certification A).



PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS



QU'EST-CE QU'UNE INFECTION ASSOCIÉE AUX SOINS ?

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge d'un patient, et qu'elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

L'infection associée aux soins est dite « nosocomiale » si celle-ci est contractée à l'hôpital.

L'hôpital dispose depuis plus de 30 ans d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) qui s'est renforcé d'une Équipe de Prévention du Risque Infectieux (EPRI).

Ils mettent en place des actions prioritaires telles que :

- **L'hygiène des mains**,
- **La surveillance des bactéries résistantes** et des infections associées aux soins,
- **La sensibilisation** à la vaccination,
- **L'évaluation des pratiques** des professionnels pour lutter contre le risque infectieux,
- **La formation** régulière des professionnels.

Les professionnels de l'hôpital appliquent des règles strictes permettant de limiter les risques :

- **Désinfection des mains** à l'aide de solutions hydro-alcoolique avant et après chaque soin,
- **Port d'un masque** en période d'épidémie virale,
- **Port des gants** en cas de contact avec du sang ou tout autre produit d'origine humaine,
- **Nettoyage et désinfection du matériel et des surfaces** après chaque utilisation et entre chaque patient.



D'autres mesures de prévention peuvent être mises en place pendant votre séjour à l'hôpital.

Il s'agit de précautions complémentaires. En fonction de votre état, elles peuvent être prescrites afin de vous protéger et de protéger les autres patients notamment les patients les plus fragiles, les visiteurs et les professionnels. Une information vous sera remise à la mise en place de ces mesures. Une affiche sera apposée sur la porte de votre chambre, rappelant les conduites à respecter par le personnel, vous-même et les personnes vous rendant visite.

L'équipe soignante est à votre écoute pour répondre à vos questions n'hésitez pas à la solliciter.

NOS RÉSULTATS D'INDICATEURS NATIONAUX DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS



Certification (A)

Date de certification : 10/12/2019

SATISFACTION ET EXPÉRIENCE DES PATIENTS

MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)

Appréciation globale des patients (MCO)	78 /100
Accueil	78 /100 →
Prise en charge infirmiers/aides-soignants	83 /100
Prise en charge par les médecins / chirurgiens / sages-femmes	84 /100
Chambre	85 /100
Repas	75 /100
Sortie	66 /100

CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)

Appréciation globale des patients (CA)	81 /100
Avant l'hospitalisation	80 /100
Accueil le jour de l'hospitalisation	82 /100 →
Prise en charge	88 /100
Chambre et repas / collation	83 /100
Sortie et retour à domicile	75 /100

Pour en savoir plus, rendez vous sur Qualiscope :

https://www.has-sante.fr/jcms/3291_FicheEtablissement/fr/hopital-americain

PRISE EN CHARGE CLINIQUE	
MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)	
Prise en charge de la douleur	→ 88%
Prescription d'antibiothérapie de 7 jours ou moins pour infection respiratoire basse	58%
AVC - Imagerie cérébrale diagnostique	94%
Planification du suivi post-AVC	4%
Évènements thrombo-emboliques après pose d'une prothèse totale de hanche <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Évènements thrombo-emboliques après pose d'une prothèse totale de genou <i>Résultat moins bons que prévu</i>	✗
CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)	
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention pour lithiase urinaire <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après cholécystectomie <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention pour affection non lithiasique <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
Réhospitalisations entre 1 et 3 jours après intervention sur les amygdales <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓
COORDINATION DES PRISES EN CHARGE	
MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE (MCO)	
Qualité de la lettre de liaison à la sortie	→ 60/100
CHIRURGIE AMBULATOIRE (CA)	
Qualité de la lettre de liaison à la sortie	↘ 28/100
PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS	
Consommation de solutions hydro-alcooliques (SHA)	↘ 90%
Infections du site opératoire après pose d'une prothèse totale de hanche <i>Résultat similaire ou potentiellement meilleur que prévu</i>	✓

Découvrez le projet le plus ambitieux jamais lancé par l'Hôpital Américain de Paris

Rendez-vous sur notre site internet :
www.american-hospital.org/nous-soutenir
ou scannez le QR code avec votre mobile :



American Hospital of Paris
NON PROFIT ORGANIZATION